

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_106

**OBJET : DM N° 1 DU BUDGET
GENERAL**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 23 juin 2021

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 24 Pouvoirs : 8 Votants : 32</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Pierre BAFFERT, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Mathias LAVOLE, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Myriam CATTANEO à Evelyne LABRUDE, Pascal SERVAIS à Martine MACHON, Nathalie HENNER à Bertrand PICHON MARTIN, Véronique MOREL à Matthias LAVOLE, Birgitta RENAUDIN à Raphael MAISONNIER, Céline BOURSIER à JP SIRAND PUGNET, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Williams DUFOUR à Marie José SEGUIN</p>
---	--

CONSIDÉRANT les données chiffrées ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-637-020 : Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
D-739118-020 : Autres reversements de fiscalité	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7396-020 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	12 000.00 €	13 500.00 €	0.00 €	1 500.00 €
INVESTISSEMENT				
D-1313-980-020 : ENERGIE	0.00 €	7 750.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	7 750.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2318-982-020 : OFFICE DE TOURISME INTERCO	7 750.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	7 750.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	7 750.00 €	7 750.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		1 500.00 €		1 500.00 €

modification article budgétaire - Reversement de la Taxe additionnelle (Cd38 et Cd 73 depuis 2017)

Subventions TEPCV - régularisation du Trop versé par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Afin de reverser le trop perçu, nous devons faire un mandat qui annule le titre de l'année N°1.

Pour équilibrer la DM en investissement, la proposition est faite de prendre sur l'opération OT.

GEMAPI (dégrèvement)- prélèvement GEMAPI sur les avances de fiscalité : Ce prélèvement imputé sur les avances mensuelles, doit faire l'objet d'un mandat de dépenses

Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 16/07/2021

Affiché le 19/07/2021

ID : 038-200040111-20210715-21_106-DE

SLOW

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la DM n°1 du budget général

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 2 juillet 2021,

La Présidente,

Anne LENFANT

